

Monsieur le Président – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

La tenue de cette première CAPN réunie pour arrêter le tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial pour l'année 2016 est pour le Snia-ipr la concrétisation d'une démarche opiniâtre qui a permis d'aboutir à cette avancée premier pas de la revalorisation de la carrière des IA-IPR. Nous tenons ici Monsieur le chef de service de l'encadrement à vous remercier pour votre implication personnelle et pour votre soutien constant sur ce dossier qui ont permis la publication des textes réglementaires en octobre et la tenue des CAPN 2016 et 2017, avant la fin de l'année civile.

Nous souhaitons également rappeler le soutien primordial de notre fédération, l'UNSA éducation qui a voté les textes présentés lors du comité technique ministériel du 16 juin 2016 alors que d'autres fédérations se sont abstenues ou ont voté contre au risque de faire avorter le dispositif.

Satisfaction, oui, aboutissement non ! L'accès à l'échelon spécial au Bbis, dont le chevron 3 correspondant à l'échelle C1, n'est pour le Snia-ipr qu'une étape. La consultation de la liste des promovables met en évidence la situation de 109 collègues bloqués dans leur avancement depuis 8 années, révélatrice d'un manque de considération de l'institution pour le corps des IA-IPR. L'étude des dossiers montre également une corporation riche en compétences : IA-IPR en charge des disciplines, conseillers techniques, porteurs de dossiers stratégiques, DASEN. Les avis formulés par les recteurs attestent du haut niveau d'expertise des collègues, d'un engagement permanent pour le service public d'éducation et d'une passion intacte pour le métier qu'ils exercent pourtant dans des conditions de plus en plus difficiles (nous y reviendrons lors de la CAPN du 15 décembre).

Si le Snia-ipr se satisfait de la possibilité donnée à une soixantaine de collègues d'accéder à l'échelon spécial au titre des années 2016 et 2017, il regrette le nombre de promotions beaucoup trop limité pour reconnaître et valoriser le parcours de plus de cent collègues au mérite pourtant reconnu.

Dès le début de l'année prochaine, nous allons poursuivre avec détermination nos démarches revendicatives pour ramener à quatre ans la durée de l'éligibilité à l'échelon spécial, ce qui aurait permis, à taux identique, une trentaine de promotions supplémentaires pour ces deux années cumulées.

Nous apprécions l'annonce de la revalorisation de l'ICA, qui nous a été récemment communiquée par courrier par Olivier Noblecourt, directeur de cabinet de Madame la Ministre. Cette mesure, qui concernera tous les IA-IPR, marque la reconnaissance du ministère pour notre rôle essentiel dans le pilotage pédagogique des réformes. La création au concours 2017 de 50 postes dont l'implantation pour la rentrée de septembre compensera partiellement la surcharge de travail induite par les nouvelles modalités d'évaluation des professeurs.

L'analyse approfondie des propositions que vous avez formulées nous conduira au cours des travaux de cette commission à proposer quelques ajustements. Au préalable, nous souhaitons vous faire part des remarques de collègues pour des appréciations qui leur paraissent ne pas refléter la hauteur de leur engagement. La frontière entre avis favorable et avis très favorable n'est pas explicite notamment au regard des appréciations qui peuvent varier entre les évaluateurs. Ils témoignent parfois d'une perception imprécise et court-termiste de la richesse du parcours de certains collègues, inspecteurs d'académies depuis 16 à 26 ans !

Nous souhaitons vivement que nos collègues, entrés dans la fonction depuis vingt ans - 1996 et avant – bénéficient de cet accès à l'échelon spécial en 2016 et/ou en 2017. Nous demandons également qu'une vigilante attention soit portée aux inspecteurs proches de la retraite La constitution d'une courte liste complémentaire, lors de la prochaine CAPN concernant les accès 2017, devrait pouvoir prendre en compte ces deux aspects descriptifs du vivier 1.

Je souhaite, au nom du SNIA-IPR, remercier très vivement les services de la DGRH pour le travail réalisé dans la préparation de cette CAPN. Les documents ont été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans les meilleures conditions et de conduire une étude approfondie de tous les dossiers des deux viviers prévus par le décret.

Roger Keime le 8 décembre 2016.